

Voici les règles sanitaires en vigueur pour la covid-19 en date d'aujourd'hui.

- 1- Utilisez la porte d'entrée principale
- 2- Désinfection des mains
- 3- Compléter et conserver le registre des participants
- 4- Port du masque lors des déplacements. Une fois assis, joueurs, entraîneurs et spectateurs peuvent retirer le masque.
- 5- Maximum 15 personnes / chambre sont autorisées pour les ligues amicales, il ne sera pas possible d'utiliser la chambre 2 et 3.
- 6- Le maximum de personnes sur la glace diffère selon votre association respective. Informez-vous et appliquez à la lettre les recommandations.

· Les activités nécessitant des contacts prolongés sont permises (ex. : sport nautique, sport de combat, danse) ; en autant que possible, il demeure recommandé de pratiquer avec des partenaires stables afin de limiter le nombre de contacts · Maximum : groupe de 25 participants (auquel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles) · Installations ouvertes : toutes (incluant les gyms et lieux utilisés pour la pratique des jeux de quilles, de billard et de fléchettes) · Ligues, tournois et compétitions permis (incluant les sports de combat) **À partir du 1er août · dans les lieux où les gens restent assis dans des estrades, des gradins ou des places fixes, le nombre maximal de spectateurs autorisés augmente à 250, par plateau sportif, mais reste à 25 dans les autres cas (spectateurs debout)**